Je soussigné Baptiste Portier, logeur, demeurant à Paris, rue du Figuier numero 9 déclare constituer pour ma mandataire spécial Mme Catherine Senair, veuve de Jean-Baptiste Portier, ma mère, cultivatrice demeurant à Masgrangeas, commune de Royère (Creuse)

A laquelle je donne pouvoir de pour moi et en mon nom, toucher et recevoir de Mademoiselles Jeanne et Léonide Portier mes sœurs, cultivatrice, demeurant aussi à Masgrangeas, la somme de cent francs qu'elles me doivent, en vertu d'une obligation passée devant Me Coumieux, notaire à Royère, le sept février mil huit cent soixante neuf;

Recevoir également tous intérêts de la dite somme

De toutes sommes reçues donner quittance.

Tous effets ci dessus passer tous actes, et en un mot faire le nécessaire, promettant l'avoir pour agréable

Paris le 14 novembre 1876.

Bon pour procuration

Baptiste Portier

Enregistré à Royère le quatre décembre 1876 f° 13 v. c. 8. Reçu trois francs dix centimes quinze centimes

Sylvain

ARCHIVES DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE
PROPRIETE PUBLIQUE

B. 11
S. 15

Mr 2/6